

Scolarité obligatoire

1. Valeur des notes et calcul des moyennes

- 1.1. Les travaux des élèves sont évalués par des notes allant de 6 à 1. La note 4 sanctionne un travail suffisant.
- 1.2. Les moyennes semestrielles et annuelles de chaque branche se calculent au demi-point.
- 1.3. La moyenne annuelle se calcule à partir des notes semestrielles de chaque branche. Si le calcul de la moyenne annuelle donne une fraction de 0,25 ou 0,75, l'arrondi mathématique au demi-point supérieur sera appliqué.
- 1.4. La moyenne générale est la moyenne de l'ensemble des branches. Elle se calcule au dixième de point. Il en va de même pour la moyenne du premier groupe.

2. Coefficients

- 2.1. On établit les moyennes du premier groupe en tenant compte, à égalité, de toutes les branches du premier groupe.
- 2.2. On établit la moyenne générale en tenant compte, à égalité, de toutes les branches du programme.

3. Groupes

Les branches se divisent en deux groupes :

- 3.1. Classes de niveau AAA 10SA / 11SA :
Le premier groupe comprend le français, l'allemand, l'anglais, les mathématiques et le latin ou les sciences appliquées. Le second groupe comprend les autres branches.
- 3.2. Classes de niveau BBB 10SB / 11SB :
Le premier groupe comprend le français, l'allemand, l'anglais et les mathématiques ; le second groupe comprend les autres branches.
- 3.3. Classes de 8^e et 9^e année 8H / 9e :
Le premier groupe comprend le français, l'allemand, l'anglais et les mathématiques ; le second groupe comprend les autres branches.
- 3.4. Classes 6^e et 7^e année 6H / 7H
Le premier groupe comprend le français, l'allemand et les mathématiques ; le second groupe comprend les autres branches.

4. Promotion

Pour être promu, il faut :

- 4.1 Avoir suivi l'ensemble des cours et s'être présenté aux examens ;
- 4.2 Obtenir la note 4 au premier groupe et en moyenne générale ;
- 4.3 Avoir au maximum 1 note inférieure à 4 dans le premier groupe ;
- 4.4 Enfin, dans l'ensemble des notes :
 - Pas de note inférieure à 2
 - Pas plus d'une note inférieure à 3
 - Pas de cumul d'une note inférieure à 3 et 2 notes inférieures à 4
 - Pas plus de 3 notes inférieures à 4

5. Conditions particulières de promotion

Passage de 11SA au lycée

- 5.1. Pour être admis au lycée, l'élève de niveau A doit remplir les conditions générales de promotion et obtenir au moins 12 points en additionnant ses notes de français, de mathématiques et d'allemand.

Passage de 11SB en 11SA

- 5.2. Si un élève terminant la 11 SB souhaite changer de section et refaire sa 11ème année en 11SA, il devra obtenir au moins 15 points en additionnant ses notes de français, de mathématiques et d'allemand ; 5 au premier groupe et en moyenne générale.
En cours d'année, un élève de 11SB peut intégrer la 11SA à la fin du premier trimestre ou à celle du premier semestre en ayant obtenu au moins 16 points en additionnant ses notes de français, de mathématiques et d'allemand ; 5 au premier groupe et en moyenne générale.

Passage de 10SB en 11SA

- 5.3. Si un élève terminant la 10 SB souhaite changer de section et passer en 11SA, il devra obtenir au moins 16 points en additionnant ses notes de français, de mathématiques et d'allemand ; 5 au premier groupe et en moyenne générale.

Passage de 10SB en 10SA

- 5.4. En cours d'année, un élève de 10SB peut intégrer la 10SA à la fin du premier trimestre ou à celle du premier semestre en ayant obtenu au moins 16 points en additionnant ses notes de français, de mathématiques et d'allemand ; 5 au premier groupe et en moyenne générale.

Passage de 9O en 10SA

- 5.5. Pour être admis en 10SA, l'élève doit obtenir au moins 15.5 points en additionnant ses notes de français, de mathématiques et d'allemand ; 5 au premier groupe et en moyenne générale.

- 5.6. La conférence des maîtres peut décider d'une promotion sous condition en niveau A. Pour être admis, l'élève doit obtenir au moins 14.5 points en additionnant ses notes de français, de mathématiques et d'allemand ; 4,5 au premier groupe et en moyenne générale. Si l'élève se trouve en situation de non-promotion au premier trimestre de l'année suivante, il passera dans la section B.

Passage de 90 en 10SB

- 5.7. Pour être admis en niveau B, l'élève qui fréquente les cours du cycle d'orientation doit assurer sa promotion.

6. Non-promotion

- 6.1. L'élève non promu peut doubler la classe si la moyenne du premier groupe et la moyenne générale ne sont pas inférieures à 3,5. Pour les classes primaires, cette exigence est de 3,8.
- 6.2. Dans le cadre du Collège, un élève en scolarité obligatoire ne peut doubler qu'une seule classe.
- 6.3. L'élève qui double une classe doit obtenir la note 4 au premier groupe et en moyenne générale au premier semestre pour pouvoir continuer sa scolarité au Collège.

TABLEAU RECAPITULATIF DES CONDITIONS DE PROMOTION

	Moyenne 1 ^{er} groupe	Moyenne générale	Nombre de notes inférieures à 4 dans le 1 ^{er} groupe	Nombre de notes inférieures à 4 dans l'ensemble des notes	Nombre de points à obtenir en additionnant les notes de français, de mathématiques et allemand
Promotion générale	4	4	1 note maximum	Pas de note inférieure à 2 Pas de plus de 1 note inférieure à 3 Pas de note inférieure à 3 et 2 notes inférieures à 4 Pas plus de 3 notes inférieures à 4	/
Conditions de promotion en 10SA	5	5			15.5
Conditions de promotion sous condition en 10SA	4.5	4.5			14.5
Conditions de promotion en 10SB	4	4			/
Passage de 10SB en 10SA en cours d'année	5	5			16
Redoublement de 11 SB en 11 SA	5	5			15
Passage de 11SB en 11SA, en cours d'année	5	5			16
Conditions de promotion au Lycée pour les élèves de niveau A	4	4			12

Approuvé lors de la conférence des maîtres du 19 août 2016. Ce règlement de promotion est valable de suite.

Amendé lors de la conférence des maîtres du 17 août 2018. Le règlement de promotion est valable de suite.

Aucun recours ne sera admis suite à une décision du conseil de classe.

Porrentruy, août 2016/ Porrentruy, août 2018/ Porrentruy, août 2022